

Informations de base	
<p>2017/2282(INI) INI - Procédure d'initiative</p> <p>Mise en oeuvre de l'accord d'association de l'UE avec la Géorgie</p> <p>Voir aussi 2014/0086(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.15 Politique européenne de voisinage</p> <p>Zone géographique</p> <p>Géorgie</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	MAMIKINS Andrejs (S&D)	11/07/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive ŠTINA Jaromír (PPE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) NART Javier (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) HARMS Rebecca (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	KATAINEN Elsi (ALDE)	01/03/2018

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2018	Vote en commission		
15/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0320/2018	Résumé
13/11/2018	Débat en plénière	CRE link	
14/11/2018	Décision du Parlement	T8-0457/2018	Résumé

14/11/2018	Résultat du vote au parlement		
14/11/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2282(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
	Voir aussi 2014/0086(NLE)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/11788

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	INTA	PE619.164	25/06/2018	
Projet de rapport de la commission		PE622.302	20/07/2018	
Amendements déposés en commission		PE627.675	12/09/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0320/2018	15/10/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0457/2018	14/11/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)43	11/03/2019		

Mise en oeuvre de l'accord d'association de l'UE avec la Géorgie

2017/2282(INI) - 15/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Petras AUŠTREVIIUS (ALDE, LT) sur la mise en œuvre de l'accord d'association de l'UE avec la Moldavie.

Quatre ans après la signature par l'Union européenne de l'accord d'association avec la Moldavie qui prévoit la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet (ALEAC) et deux ans après son entrée en vigueur, le Parlement européen a décidé d'évaluer le niveau de mise en œuvre de cet accord dans le respect de l'engagement de l'Union envers ses partenaires orientaux les plus proches et de la volonté de ces derniers d'approfondir leurs relations avec l'Union.

Les relations politiques et économiques entre l'Union européenne et la Moldavie se sont approfondies dans le cadre du partenariat oriental, notamment avec la signature, le 27 juin 2014, et l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2016, de l'accord d'association UE-Moldavie comprenant une zone de libre-échange approfondie et globale.

Les échanges commerciaux entre l'UE et la Moldavie ont augmenté de 20 % en 2017, pour atteindre 4 milliards d'euros, et **l'UE est actuellement le principal partenaire commercial de la Moldavie**, représentant plus de 55 % du commerce total.

Tout en soulignant l'importance des progrès réalisés à ce jour par la Moldavie dans un certain nombre de domaines, les députés ont toutefois insisté sur le fait que la **mise en œuvre intégrale** de l'accord d'association et de la zone de libre-échange approfondi et complet, notamment en ce qui concerne les réformes politiques, devait être une priorité absolue, permettant un renforcement des relations du pays avec l'UE, au profit de tous les citoyens moldaves.

Les députés s'inquiètent du recul du pays en ce qui concerne les **normes démocratiques**, l'état de droit, l'absence d'élections équitables et transparentes ainsi que l'impartialité du système judiciaire, l'insuffisance des efforts de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Ils saluent néanmoins les chefs de file des efforts consentis en vue de **réformer le secteur bancaire** à la suite de la fraude bancaire de 2014.

Selon le rapport, la Moldavie est aux prises avec des intérêts oligarchiques et une **concentration du pouvoir économique et politique** entre les mains d'un petit groupe de personnes exerçant leur influence sur le parlement, le gouvernement, les partis politiques, l'administration publique, la police, la justice et les médias.

Des préoccupations particulières ont été exprimées en ce qui concerne les points suivants :

Élections: l'UE s'est inquiétée à plusieurs reprises de la détérioration des normes démocratiques par le biais de décisions récentes des autorités moldaves, notamment l'annulation en juin 2018 des élections locales à Chiinu pour des motifs douteux et de manière non transparente, la réforme électorale de juillet 2017 adoptée malgré les recommandations négatives du BIDDH et de la Commission de Venise, le manque de progrès dans les poursuites engagées à l'encontre de ceux qui se sont rendus coupables de la fraude bancaire, et l'augmentation des atteintes aux droits humains, notamment celles qui ont été commises contre des juges, journalistes et adversaires politiques indépendants.

Les députés ont réaffirmé que le Parlement était prêt à observer les prochaines élections législatives en Moldavie.

Versement de l'aide macrofinancière : en 2017, à la suite des événements susmentionnés, l'UE n'a pas versé les deux dernières tranches du programme d'appui budgétaire aux réformes du secteur de la justice parce que les autorités moldaves n'ont pas fait preuve d'un engagement suffisant pour réformer ce secteur. En 2018, l'UE a suspendu le versement de la première tranche de l'aide macrofinancière en raison du non-respect des conditions politiques selon lesquelles l'octroi de l'aide macrofinancière est subordonné au respect par le pays bénéficiaire de mécanismes démocratiques efficaces, notamment un **système parlementaire multipartite et l'État de droit, et au respect des droits de l'homme**.

Les députés ont réitéré leur position selon laquelle toute décision concernant le versement futur de l'aide macrofinancière ne devrait intervenir qu'après les élections législatives prévues pour février 2019 et que le paiement de tous les programmes d'appui budgétaire devrait rester suspendu jusqu'à ce que des progrès significatifs aient été réalisés en matière de normes démocratiques, notamment la réforme du système judiciaire et des actions judiciaires contre les personnes responsables de fraude bancaire.

Médias et société civile: la cartellisation du marché des médias et de la publicité, l'affaiblissement des organes d'information indépendants, la mise en œuvre tardive du nouveau code audiovisuel, les tentatives visant à limiter la liberté d'action et à discréditer les représentants de la société civile ont été soulignés comme des sujets de préoccupation.

En particulier, les députés ont souligné les modifications de dernière minute apportées au Code des services de médias audiovisuels adopté en juillet 2018 qui n'ont pas fait l'objet de consultations avec la société civile. Ils ont exhorté les autorités moldaves à mettre pleinement en œuvre le code conformément aux **normes européennes en matière de liberté et de pluralisme des médias**, comme l'ont recommandé la Commission européenne et la Commission de Venise.

À cet égard, la Commission et le SEAE sont invités à continuer de réaffecter des fonds pour **soutenir la société civile et les médias indépendants** en Moldavie, ainsi que le secteur privé et les autorités locales, notamment par le biais de nouveaux projets de partenariat et de développement, de préférence coordonnés avec l'aide d'autres pays de l'UE et à coordonner les efforts avec d'autres organisations comme le FMI pour garantir une meilleure cohérence en matière de conditionnalité de l'aide financière.

Mise en œuvre de l'accord d'association de l'UE avec la Géorgie

2017/2282(INI) - 14/11/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 528 voix pour, 97 contre et 34 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de l'accord d'association de l'Union européenne avec la Géorgie.

Le Parlement s'est félicité de la poursuite des réformes et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord d'association UE- Géorgie (AA) et de l'accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC) qui a placé la Géorgie en position de partenaire clé de l'Union dans la région. Il a appelé les autorités géorgiennes à continuer d'assurer la stabilité, à poursuivre les réformes démocratiques et à améliorer la situation économique et sociale des Géorgiens, qui sont touchés par la pauvreté, le chômage et une forte émigration économique.

Il a également constaté avec satisfaction que le programme européen de la Géorgie continue de faire consensus auprès de l'ensemble de la classe politique et de recevoir le soutien de la majorité des citoyens géorgiens.

Les autorités géorgiennes ont été invitées à répondre à certaines préoccupations qui subsistent:

Cadre institutionnel en place pour mettre en œuvre l'accord d'association: les députés ont souligné que l'aide de l'Union à la Géorgie devrait atteindre entre 371 et 453 millions d'euros pour la période 2017-2020 et que des fonds supplémentaires sont disponibles selon le principe «donner plus pour recevoir plus», conformément au programme d'association UE-Géorgie. La Commission est encouragée à **fournir cette assistance proportionnellement à la capacité d'absorption et aux efforts de réforme de la Géorgie**.

Les députés ont insisté sur la nécessité, pour la Géorgie, de disposer d'un personnel local hautement qualifié pour mettre en œuvre le programme d'association. Ils ont invité le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission européenne à **renforcer les capacités internes** afin d'intensifier le suivi de la mise en œuvre de l'accord d'association, notamment en augmentant le nombre de personnes participant et disposant d'une expertise approfondie du système juridique et administratif géorgien.

Dialogue politique: les députés ont regretté le report de la mise en œuvre d'un système électoral entièrement proportionnel jusqu'en 2024. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à observer les futures élections en Géorgie et à aider les autorités géorgiennes à donner suite aux recommandations qui seront présentées et à les appliquer.

Tout en soutenant le renforcement démocratique des institutions politiques géorgiennes, la résolution a souligné l'importance de la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réformes destinées à **dépolitiser les institutions étatiques et leur personnel** ainsi que la nécessité urgente d'instaurer des mécanismes de contrôle de l'exécutif plus rigoureux.

Les députés se sont félicités de la mise en œuvre effective du **régime d'exemption de visa** pour les citoyens géorgiens depuis le 27 mars 2017. Toutefois, ils ont encouragé un suivi régulier afin d'assurer le respect continu des critères de libéralisation.

En ce qui concerne **l'occupation illégale de territoires géorgiens par la Russie**, le Parlement a souligné que la communauté internationale doit adopter une position cohérente, coordonnée, unie et ferme contre l'occupation et la politique d'annexion de la Russie.

Il a également souligné la nécessité de développer davantage le dialogue de haut niveau sur les questions de sécurité entre l'UE et la Géorgie, en particulier sur la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent, la propagande et les menaces hybrides.

État de droit, bonne gouvernance et liberté de la presse: tout en félicitant la Géorgie pour sa mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de lutte contre la **corruption**, le Parlement a insisté sur le fait que la lutte contre la corruption devait aller de pair avec l'indépendance de la justice, et qu'il restait à forger une solide expérience en matière d'enquêtes sur des cas de corruption de haut niveau. Il a également demandé que toutes les mesures qui s'imposent soient prises pour **renforcer le système judiciaire** afin de garantir l'indépendance totale de l'appareil judiciaire et du parquet général.

Insistant sur la **politisation des contenus médiatiques**, les députés ont rappelé l'importance d'un environnement médiatique pluraliste et transparent.

Respect des droits de l'homme: le Parlement a appelé les autorités géorgiennes à prendre de nouvelles mesures pour défendre les libertés fondamentales et les droits de l'homme, notamment pour les groupes vulnérables, en luttant contre les discours de haine et la discrimination, y compris sur le marché du travail par le biais d'un code du travail modifié, contre les personnes LGBTQI, les Roms, les personnes vivant avec le VIH /SIDA, les personnes handicapées et autres minorités.

La situation humanitaire et l'isolement des régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie continuent de représenter l'un des principaux défis pour la Géorgie.

Les députés ont également demandé :

- l'extension le champ d'application de la loi sur la sécurité au travail pour éviter les exceptions et le respect les normes internationales en matière de droit du travail;
- des efforts accrus en matière de mise en œuvre dans les domaines des transports et de l'environnement: les députés ont exhorté le gouvernement géorgien à adopter une stratégie de lutte contre la pollution atmosphérique;
- de nouvelles mesures pour protéger les femmes contre toutes les formes de violence, d'abus et de harcèlement sexuels sur le lieu de travail et dans les lieux publics, et pour accroître le nombre de femmes sur le marché du travail et en politique où elles restent sous-représentées;
- un renforcement de la protection des droits de l'enfant, y compris la prévention de la violence contre les enfants, l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris ceux qui sont handicapés.